

## À PROPOS DU PROBLÈME AGRICOLE

---

Ministère de l'Agriculture,  
Province de Québec,  
Cabinet du Ministre.  
Québec, le 29 mars, 1924.

M. l'abbé Lionel Groulx,  
Directeur de l'"Action française",  
369, rue St-Denis,  
Montréal, P. Q.

Monsieur l'abbé,

Dans l'"Action française" de mars 1924, M. Ls Durand, avocat de Montréal, publie un long article sur l'émigration des Canadiens-français aux Etats-Unis, et au cours de cet article, M. Durand dit: "En trois petites années, six mille exploitations agricoles ont été abandonnées dans la province de Québec". Or, cette affirmation n'est nullement justifiée par les faits. Je me demande où M. Durand a pris les statistiques qui le justifient de prétendre qu'une notable partie de nos terrains agricoles a été abandonnée et n'est plus cultivée.

Du fait que nous avons maintenant moins de cultivateurs que nous en avions en 1911, M. Durand me paraît avoir déduit que les fermes occupées par ces cultivateurs ont cessé d'être exploitées. Or ceci est absolument inexact et M. Durand pourrait s'en convaincre lui-même, s'il avait voulu donner plus d'attention à l'étude de la question qu'il traite.

La diminution du nombre de cultivateurs ne prouve pas sa prétention d'abandon du sol. L'ère de prospérité agricole que nous avons traversée, durant la guerre, a permis à un certain nombre de cultivateurs d'étendre leurs domaines et d'acheter certaines terres voisines, mises en vente par d'autres cultivateurs qui manquaient de main-d'œuvre ou que le grand âge empêchait de cultiver. Mais ces domaines sont toujours restés en plein rapport et il n'est pas juste pour la province de Québec de publier, dans une revue sérieuse, que la situation agricole est tellement mauvaise ici, qu'un domaine considérable, autrefois en culture, a été abandonné.

Il y aurait plus d'une correction à faire dans les statistiques et les conclusions que M. Durand en tire. J'ai voulu simplement relever un fait particulier qui se dégage de son travail, afin de remettre les choses au point et de ne pas laisser se propager des assertions que rien ne justifie.

Je ne veux nullement mettre en doute la bonne foi de M. Durand mais je crois qu'il s'est laissé entraîner à des conclusions erronées, sur certains faits qu'il cite.

Veuillez me croire, M. l'abbé,

Votre bien dévoué,

J. A. CARON,  
le Ministre de l'Agriculture.

M. le Directeur de l'*Action Française* m'a fait parvenir la copie d'une lettre que lui a adressée M. le Ministre de l'Agriculture, de Québec, le 29 mars dernier à l'occasion de mon premier article. M. Caron qui veut bien ne pas mettre ma bonne foi en doute, s'en prend à une phrase qui ne serait pas, dit-il, justifiée par les faits. J'avais écrit: "En trois petites années, six mille exploitations agricoles ont été abandonnées dans la province de Québec". Notre honorable correspondant écrit de son côté: "Je me demande où M. Durand a pris les statistiques qui le justifient de prétendre qu'une notable partie de nos terrains agricoles a été abandonnée et n'est plus cultivée".

Voici, page 224 de l'"Annuaire Statistique de la Province de Québec", 1923, sous le titre: *Nombre des Exploitations Agricoles du Canada par Province*

|        | 1920    | 1921    | 1922    |
|--------|---------|---------|---------|
| Québec | 143 958 | 142 017 | 137 775 |

J'ai conclu de là, avec d'autres chiffres que je n'ai pas cités pour ne pas allonger mon article outre mesure, qu'en trois ans, 6 000 exploitations avaient été abandonnées.

M. le Ministre prétend que ma conclusion est erronée. Il écrit: "La diminution du nombre des cultivateurs ne prouve pas sa prétention d'abandon du sol (sic). L'ère de prospérité agricole que nous avons traversée, durant la guerre, a permis à un certain nombre de cultivateurs d'étendre leurs domaines et d'acheter certaines terres voisines, mises en vente par d'autres cultivateurs qui manquaient de main-d'œuvre ou que le grand âge empêchait de cultiver. Mais ces domaines sont toujours restés en plein rapport..."

Voyons cela. "La diminution du nombre de cultivateurs ne prouve pas sa prétention d'abandon du sol". En effet, pas nécessairement et sous tous les rapports. Cultivateur, je puis vendre ma terre et m'en aller à Central Falls. Mon acheteur cultivera à ma place. Ma terre ne sera pas abandonnée, mais, moi, je l'aurai abandonnée. Ce qui prouve au moins que "l'abandon du sol" peut s'entendre dans deux sens. Il restera ensuite à expliquer pourquoi je l'aurai abandonnée. M. le Ministre l'explique comme suit:

Par suite de la prospérité des années de guerre, un certain nombre de cultivateurs auraient acheté certaines terres voisines mises en vente par d'autres cultivateurs empêchés de cultiver par manque de main-d'œuvre, ou par le grand âge, et c'est cela qui expliquerait que nous ayons en 1922, 6 000 exploitations agricoles de moins qu'en 1920. C'est une explication, mais je n'ai aucun moyen d'en vérifier l'exactitude, attendu que nulle part on ne trouve de chiffres pour appuyer cette théorie. On a dû vieillir très vite, chez nos cultivateurs de 1920 à 1922... Et le manque de main d'œuvre? N'est-ce pas une conséquence de l'exode rural?

"Mais reprend-on, ces domaines sont toujours en plein rapport". En est-on bien sûr? Décidément j'aurais mieux fait de citer tout de suite mes chiffres. Ce léger désaccord eut été évité!

Allons-y puisqu'il le faut!

"Annuaire Statistique de la Province de Québec", p. 215, sous le titre "SUPERFICIES ENSEMENCÉES, EN ACRES".

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Québec 1921 .....       | 8,051,989     |
| " 1922 .....            | 7,435,300     |
| Déficit pour 1922 ..... | 616,689 acres |

Même volume, p. 224, sous le titre: TERRES EN PÂTURAGES, AU CANADA PAR PROVINCE".

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| Québec 1921 .....       | 4,016,765 acres |
| " 1922 .....            | 3,630,678 "     |
| Déficit pour 1922 ..... | 386,047 acres   |

Donc au total, un million d'acres de terresensemencées ou en pâturages de moins en 1922 qu'en 1921, ce qui n'indiquerait pas précisément que "ces domaines seraient restés en plein rapport". Est-ce qu'en même temps cela ne me justifierait pas "de prétendre qu'une notable partie de nos terrains agricoles a été abandonnée et n'est plus cultivée?" C. Q. F. D.

Louis-D. Durand.